

**SÉANCE ORDINAIRE  
DU 2 SEPTEMBRE 2025**

**Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford  
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 2 septembre 2025 à 19h30**

**1. Vérification quorum et ouverture de session**

Sont présents :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1

Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2

Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3

Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4 -absent

Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5 -arrivé a  
19 :41

Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6

Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est également présent, Madame Sophie Millette, directrice générale et greffière-trésorière agissant comme secrétaire de l'assemblée

**Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h30.**

**2. Résolution numéro 25-09-144      adoption de l'ordre du jour**

**Sur proposition de monsieur Pierre Sévigny, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**3. Résolution numéro 25-09-145      adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 aout 2025**

**Sur proposition de monsieur Michel Beauchesne, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 aout 2025 tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**4. Résolution numéro 25-09-146      résolution pour approuver les comptes à payer**

**Il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 août 2025 au montant de **111 002.01\$** et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont : Englobe 10 638.07\$ Primeau eaux usées; Patio Drummond 29 891.20\$ Aires de repos (subv FRR2); Club social 10 000\$ Aide financière 2024; Transport R.P Mailhot 4 640.80\$ Rechargement route des Flamants; Solidel 15 377.9\$ lumières solaires.**

**ADOPTÉE**

**5. Correspondance**

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

**6. Administration et législation**

**6.1 Résolution numéro 25-09-147 Colloque de Zone ADMQ**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale et greffière trésorière Sophie Millette et greffière trésorière adjointe Josée Dubois, font toutes deux parties de l'ADMQ;

**CONSIDÉRANT** que cette année le colloque de Zone a lieu à St-Elphège le 16 octobre 2025 et ce, au coût de 143.72\$ par participante avant taxes;

**Sur proposition de madame Monique Fortier, il est unanimement résolu**

D'autoriser la directrice générale et la greffière-trésorière adjointe à participer au colloque de zone le 16 octobre 2025 au coût 143.72\$ par personne avant taxes.

**ADOPTÉE**

**6.2 Résolution numéro 25-09-148 Versement de l'aide financière-Club Social**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale a reçu la demande écrite de la part du Club social de Sainte-Marie, afin de recevoir l'aide financière annuel 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière avait été planifiée au budget 2025;

**Il est proposé par monsieur Pierre Sévigny et unanimement résolu :**

**Que** le conseil municipal autorise la directrice générale à effectuer le paiement de l'aide financière au montant de 10 000.00\$.

**Que** le conseil municipal demande à recevoir les états financiers 2023-2024

**ADOPTÉE**

**19 :41 arrivé de Christian Desrochers conseiller**

**6.3 Résolution numéro 25-09-149 Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada**

**CONSIDÉRANT QUE**, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité *chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada ;*

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et orientations qui structurons le programme Maisons Canada présentés dans le document *Guide de*

*sondage du marché* est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux objectifs de Maisons Canada sera de *construire des logements abordables à grande échelle* et de *construire plus vite, mieux et plus intelligemment*;

**CONSIDÉRANT QU'**il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord les nombres importants de logements des projets sélectionnés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1% ;

**CONSIDÉRANT** l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

**En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Beuchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents** que la FQM recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

**QUE** Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;

**QUE** Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux ;

**Que** le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

**ET QUE** soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

**Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :**

- **M. Mark Carney, premier ministre du Canada**
  - [mark.carney@parl.gc.ca](mailto:mark.carney@parl.gc.ca)

- **M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral**
  - [minister-ministre@infcc.gc.ca](mailto:minister-ministre@infcc.gc.ca)
- **M. François Legault, premier ministre du Québec**
  - [premierministre@quebec.ca](mailto:premierministre@quebec.ca)
- **Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation**
  - [ministre@habitation.gouv.qc.ca](mailto:ministre@habitation.gouv.qc.ca)
- **Notre député fédéral, M. Louis Plamondon**
- **Fédération québécoise des municipalités (FQM)**
  - [info@fqm.ca](mailto:info@fqm.ca)
- **Fédération canadienne des municipalités (FCM)**
  - [info@fcm.ca](mailto:info@fcm.ca)

**ADOPTÉE**

**6.4 Résolution numéro 25-09-150      Dépôt d'un projet au FRR4-  
Projet relocalisation et mise en  
place d'une patinoire avec dôme**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Ste-Marie-de-Blandford a signé une entente de vitalisation avec la MRC de Bécancour pour le fonds des régions et ruralité (FRR) volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford appuie le projet : **Projet relocalisation et mise en place d'une patinoire avec dôme;**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donatien Beaulieu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la municipalité participe au projet **Projet relocalisation et mise en place d'une patinoire avec dôme** pour la somme 56 184.00\$. La municipalité s'engage à verser les sommes supplémentaires dans le cas de dépassement des coûts

Que la municipalité appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds Régions et Ruralité, un montant de 100 000.00 \$ provenant de l'enveloppe Fonds des régions et ruralité volet 4;

Que le conseil municipal autorise et désigne la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution;

**ADOPTÉE**

**6.5 Résolution numéro 25-09-151      Dépôt d'un projet au FRR4-Projet  
toile d'ombrage et mis à jour de  
l'éclairage**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Ste-Marie-de-Blandford a signé une entente de vitalisation avec la MRC de Bécancour pour le fonds des régions et ruralité (FRR) volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford appuie le projet : **Projet toile d'ombrage et mise à jour de l'éclairage**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Sévégné ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la municipalité participe au **Projet toile d'ombrage et mise à jour de l'éclairage** pour la somme 6 176.00\$. La municipalité s'engage à verser les sommes supplémentaires dans le cas de dépassement des coûts

Que la municipalité appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds Régions et Ruralité, un montant de 48 646.00 \$ provenant de l'enveloppe Fonds des régions et ruralité volet 4;

Que le conseil municipal autorise et désigne la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution;

**ADOPTÉE**

### **6.6 Résolution numéro 25-09-152      Mise à niveau du terrain de balle de Manseau-Projet FRR4 collaboratif**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, Manseau et Sainte-Marie-de-Blandford ont signé une entente de vitalisation avec la MRC de Bécancour pour le fonds des régions et ruralité (FRR) volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale afin de déposer des projets collaboratifs dans ce fonds;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra :

- Offrir aux citoyens des espaces de vie et des services favorisant une vie communautaire dynamique, accessible et inclusive;
- Saisir les opportunités d'amélioration des lieux et espaces permettant de favoriser le développement de la collectivité et l'épanouissement des individus;
- Offrir à la population un environnement de vie rassembleur et inclusif qui valorise l'entraide, la mobilisation et l'esprit communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités se sont dotées d'un Cadre de vitalisation où il est mentionné qu'il n'y a qu'un seul promoteur désigné pour la signature de l'entente lors de projet collaboratif pour faciliter la gestion du projet et de l'entente;

**EN CONSÉQUENCE, madame Monique Fortier IL EST PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, autorise la municipalité de Manseau à déposer le projet « **Mise à niveau du terrain de balle de Manseau** », au fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

**QUE** la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise un montant

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

de 100 000 \$ dans le volet collaboratif pour le projet : « **Mise à niveau du terrain de balle de Manseau** »

**QUE** la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, autorise que la municipalité de Manseau soit désignée comme promoteur du projet et que la direction générale de la Municipalité de Manseau soit la personne désignée pour la signature de l'entente avec la MRC de Bécancour;

**ADOPTÉE**

**7. Suivi de dossiers :** Responsable des travaux publics est entré en poste, la vente du terrain pour l'implantation d'une tour cellulaire a eu lieu chez le notaire le 28 aout 2025, en septembre plusieurs activités auront lieu au centre Marielandais.

### **8. Aqueduc & Égout**

#### **8.1 Résolution numéro 25-09-153 Nettoyage et vidange de la Station de pompage des eaux usées et des trous d'hommes au secteur Lac Rose**

**CONSIDÉRANT que** le nettoyage et vidange de la Station de pompage des eaux usées et des trous d'hommes au secteur Lac Rose n'a pas eu lieu depuis le printemps 2023;

**CONSIDÉRANT que** pour les biens de nos infrastructures il est nécessaire d'effectuer ces entretiens avant l'hiver;

**CONSIDÉRANT qu'une** liste de prix a été transmise par **Services Sanitaire A.M inc.** et se détaille comme suit :

- Le transport est au cout de 200.00\$ /l'heure avant tx
- Main d'œuvre est de 220.00\$/l'heure plus tx
- Plus les frais de disposition du matériel.

**Sur proposition de monsieur Michel Beauchesne, il est unanimement résolu**

Que la municipalité autorise la directrice générale de planifier les travaux de nettoyage, vidange de la station de pompage et des trous d'hommes à Service Sanitaire A.M inc selon les tarifs horaires.

**ADOPTÉE**

### **9. Voirie**

#### **9.1 Résolution numéro 25-09-154 Coupe d'arbres au 982 rue des Blés d'or**

**CONSIDÉRANT que** sur le terrain situé au 982 rue des Blés d'Or, il y a 2 saules et un érable;

**CONSIDÉRANT qu'une** branche de saules s'est brisée avec les forts vents et que celle-ci est nuisible pour la réception des commandes au dépanneur et nuit à l'accès arrière du bâtiment comme sortie de secours des locataires;

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de soumissions a été faite à deux fournisseurs, pour la coupe de 2 saules et un érable et se détaillent comme suits :

Service d'arbre Tessier : 4 500.00 \$ av. taxes (abattage, bois ramassé, branches déchiquetées, souche essouchées et broyées).

Élagage Beaudoin inc. : 4 350.00\$ av. taxes pour l'abattage

1 350.00\$ pour ramasser le bois

2 100.00\$ \$ pour l'essouchage

Total 7 800.00\$ avant tx

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues ;

**En conséquence il est proposé par monsieur Pierre Sévigny, et unanimement résolu**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, octroi le contrat à Service d'arbres Tessier.

Que le conseil municipal désire garder les copeaux pour en faire du paillis naturel.

**ADOPTÉE**

### **9.2 Résolution numéro 25-09-155 Relevée de Carrières-Sablières**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford à trois carrières-sablières sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire avoir l'information juste sur l'exploitation de celles-ci;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité n'est pas convaincue que le montant de ses redevances représente bien les sommes dû à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la soumission de Mosaic 3D, pour les lectures aériennes des carrières est au montant 4 800\$;

**CONSIDÉRANT** que les lectures de données par l'entreprise MOSAIC3D, sera payé à même les redevances des carrières sablières

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu,**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford mandate la firme MOSAIC3D, pour le service de lecture de données concernant les trois carrières-sablières sur son territoire au montant de 4 800.00\$ pour le relevé d'octobre 2024 à octobre 2025.

**ADOPTÉE**

### **9.3 Résolution numéro 25-09-156 Octroi de contrat-déneigement-terrain et stationnement municipaux**

**(Monsieur Christian Desrochers, se retire du point de discussion et de la décision)**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de soumission a été demandée à monsieur Nicolas Desrochers;

**CONSIDÉRANT** que la soumission se détaille comme suit :

- Un prix global pour l'entretien des cours demandé soit le bureau municipal, l'entrepôt municipal, la borne sèche, le chemin du cimetière, La station d'eau potable (Ste-Gertrude), incluant les cours et chemins énumérés au passage déneigement et sablage au coût de 6 220.00\$ avant taxes;
- Un prix horaire pour les travaux hors contrat au montant de 150.00\$ l'heure avant taxes

**Sur proposition de monsieur Donatien Beaulieu il est unanimement résolu**

Que la municipalité accorde le contrat de déneigement des terrains et stationnement municipaux pour une somme 6 220.00\$ pour le contrat global et le taux horaire de 150.00\$ pour les demandes supplémentaires à Nicolas Desrochers et ce pour une période de deux ans.

**ADOPTÉE**

## **10. Urbanisme**

**10.1 Dépôt du rapport des inspecteurs en bâtiment et en environnement : juillet . La liste du mois d'aout non reçu**

## **11. Varia**

**12. Période de questions débute à 20 :10 et se termine à 20 :10 aucune réponse.**

**Aucune question**

## **13. Ajournement ou levée de l'assemblée**

**Résolution numéro 25-09-157 L'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée sur proposition de monsieur 20 :11 à monsieur Christian Desrochers**

---

**Ginette Deshaies, Mairesse**

---

**Sophie Millette directrice  
générale et greffière-trésorière**